Délégation Régionale Occitanie méditerranée Instituts thématiques Institut national de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2021-25

Le délégué régional,

Vu le code de la recherche;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°DAJ2018-112 du 1<sup>er</sup> janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision n°DAJ 2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°DAJ2020-81 en date du 12 février 2020 du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm en date du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021 ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

**Vu la décision DAJ 2012 – 124/JCH/CH** nommant Jacques Cavaillé délégué régional et ordonnateur secondaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu la décision 2021-27** nommant Alain Lacampagne, à la fonction de Directeur de l'Unité 1046, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## DECIDE

## Article 1:

Délégation de signature est accordée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 à Alain La Campagne, Directeur de l'Unité 1046, afin de signer ou valider en sa qualité de valideur final dans le système d'information financier SAFIr, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite d'une part, de ses attributions et d'autre part, des crédits disponibles de sa structure de recherche :

- Les marchés, les commandes et les contrats de fournitures et services relevant du référentiel inter-EPST (à l'exception de ceux relatifs aux travaux) dont le montant est inférieur à 139 000 € HT, à l'exception des contrats de recherche, conventions de formation, conventions de valorisation, conventions de reversement, conventions d'hébergement et des conventions relevant des missions d'Inserm-Transfert.
- Les commandes relatives à la gratification des stagiaires,
- · Les constatations de service fait,
- Les certifications de service fait,
- Tous actes et documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger nécessaires à l'activité de l'U1046, à l'exception :
  - des missions dont la durée dépasse un mois.

Délégation Régionale Occitanie méditerranée



## Décision n°2021-25

- des ordres de mission sans frais, dont la durée dépasse un mois.

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain Lacampagne, délégation de signature est accordée, à compter du 1er avril 2021, à Frédéric David (Responsable de l'Administration et du Pilotage), aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain Lacampagne et de Frédéric David, délégation de signature est accordée, à compter du 1er avril 2021, à Pascal de Santa Barbara (Chercheur, Chef d'équipe), aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 4: En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain Lacampagne, de Frédéric David et de Pascal de Santa Barbara, délégation de signature est accordée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, à Annick Bourret (Technicien, Gestionnaire), aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 5: En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain Lacampagne, de Frédéric David, de Pascal de Santa Barbara et d'Annick Bourret, délégation de signature est accordée, à compter du 1er avril 2021, à Emmanuelle Ruzié (Technicien, Gestionnaire), aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 6: En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain Lacampagne, de Frédéric David, de Pascal de Santa Barbara, d'Annick Bourret et d'Emmanuelle Ruzié, délégation de signature est accordée, à compter du 1er avril 2021, à Céline Neusius, (Gestionnaire), aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 7: Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale Occitanie Méditerranée.

Article 8: Elle abroge la décision antérieure n°2021-05 ayant le même objet.

Fait à Montpellier,

Le Délégué Régional, Ordonnateur secondaire

Jacques Cavaillé



Délégation Régionale Occitanie méditerranée

Décision n°2021-25

Institut national de la santé et de la recherche médicale

## Délégation Régionale Inserm Occitanie Méditerranée

Délégataire : Nom et prénom Fonction	Signature	Paraphe	Domaine de la délégation de signature
Alain Lacampagne, Directeur		AL	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Frédéric David, Responsable de l'administration et du pilotage		FD	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Pascal de Santa Barbara, , Chercheur	DI	PDS	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Annick Bourret, Gestionnaire	43	AS	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Emmanuelle Ruzié, Gestionnaire	Pujo	ER	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Céline Neusius, Gestionnaire	( del;	CN	Marchés, commandes et contrats de fournitures et services, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions